

REGLEMENT TRIATHLON L'EPINE

6 et 7 JUIN 2026

ARTICLE 1 :

PRÉAMBULE : Toutes les épreuves du Triathlon de L'Epine sont soumises à la réglementation de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI). Toute inscription à l'une des épreuves du Triathlon de L'Epine suppose que le participant a pris connaissance et accepté ce règlement ainsi que de celui de la Fédération Française de Triathlon (<https://www.fftri.com/actualite/reglementation-sportive-2026/>) et qu'il s'engage à les respecter. Tout engagement implique également pour chaque concurrent l'obligation de se conformer aux instructions qui lui seront données par le directeur de course ou l'arbitre principal de l'organisation. Les concurrents ont l'obligation de participer aux briefings d'avant compétition. Tout concurrent participant à une épreuve du Triathlon de L'Epine en usurpant l'identité d'un tiers ou en faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge, se verra disqualifié et fera l'objet de poursuites disciplinaires.

ARTICLE 2 :

LES CATEGORIES : Les catégories sont définies comme suit :

CATEGORIES TRIATHLON

Catégories	Code	Année de Naissance
Mini-Poussins	MPO	2019 & 2020
Poussins	PO	2017 & 2018
Pupilles	PU	2015 & 2016
Benjamins (es)	BE	2013 & 2014
Minimes	MI	2011 & 2012
Cadets (tes)	CA	2009 & 2010
Juniors	JU	2007 & 2008
Séniors	SE	1987 à 2006
Vétérans	VE	1986 et avant

ARTICLE 3 :

Les inscriptions pour l'édition 2026 se font uniquement en ligne, ainsi que le paiement des droits d'inscription. Tous les renseignements sont à retrouver sur : njuko ou via le lien internet du site du club

➤ Afin de valider son inscription à une épreuve individuelle, tout concurrent doit impérativement fournir, préalablement à la compétition, une photocopie de sa licence FFTRI 2026. Dans le cas où l'athlète n'est pas licencié Triathlon la licence expérience sera à régler lors de l'inscription en ligne. ➤ Afin de valider son inscription à une épreuve de Tri-Relais, tout concurrent doit impérativement fournir, préalablement à la compétition, une photocopie de sa licence FFTRI 2026. Dans le cas où l'athlète n'est pas licencié Triathlon la licence expérience sera à régler lors de l'inscription en ligne. A défaut, toute participation est exclue.

Les relais sont ouverts à partir de la catégorie Junior

Les inscriptions par internet seront closes le 01/06/2026 à 23h59.

Une fois le nombre limite d'inscriptions atteint, les inscriptions seront closes.

AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE.

ARTICLE 4 :

Remboursement des inscriptions en cas de forfait Aucun remboursement (*) ne sera effectué sur un autre motif que médical avec justificatif. Celui-ci doit intervenir au moins 10 jours avant la date du triathlon. (*) sauf cas particulier, pandémie... Où nous communiquerons en fonction des évènements Règlement de l'épreuve TRIATHLON DE L'EPINE

ARTICLE 5 :

RETRAIT DES DOSSARDS Le retrait du dossard s'effectuera à la capitainerie du port du Morin, route de la Chaussée 85640 l'Epine, aux horaires suivants :

- Le Samedi 6 juin 2026 :

de 6h00 à 7h30 pour le XS

de 7h30 à 9h30 pour le S

de 6h00 à 9h30 et de 12h00 à 13h30 pour les Duathlon Kids

de 15h30 à 17h00 pour le M

- Le dimanche 7 juin 2026 : de 7h00 à 8h30

Lors du retrait vous devrez présenter votre licence en cours de validité (pour les licenciés), un Formulaire Info Santé (pour les non licenciés ne l'ayant pas encore fourni) et une pièce d'identité (pour tous).

AUCUN RETRAIT DE DOSSARD NE SERA EFFECTUE SANS FOURNIR LES DOCUMENTS DEMANDES.

Le retrait de dossard par une autre personne ne sera pas autorisé (même sur présentation de sa carte d'identité).

ARTICLE 6 :

ORGANISATION – CIRCULATION CONCURRENTS Un bracelet puce sera fourni par l'organisateur. Ce bracelet puce sera porté à la cheville gauche. Pour le Tri-Relais, le bracelet puce servira de relais entre les compétiteurs. Le passage du bracelet puce doit s'effectuer dans le parc à vélo à l'emplacement de l'équipe. La non-remise du bracelet puce à l'issue de la course sera facturée 10 euros.

ARTICLE 7 :

LA NATATION Pendant l'épreuve de NATATION, les concurrents doivent porter un bonnet. Pour des mesures de sécurité, la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16° et interdite si la température de l'eau est supérieure à 24,5°. Les lunettes sont autorisées. Sont interdits : tout accessoire de respiration, de propulsion, d'aide à la flottaison, le parcours coupé (contrôle à chaque bouée). Attention, barrières horaires sur le M (voir article 11)

ARTICLE 8 :

LE CYCLISME Pendant l'épreuve CYCLISTE, le dossard doit être porté dans le bas du dos, de façon visible. Tout déplacement dans le parc à vélo doit se faire vélo à la main, casque sur la tête, jugulaire serrée. Le port du casque à coque rigide est obligatoire, jugulaire serrée, sur la totalité du parcours. Les embouts de guidons doivent être bouchés. Pour le matériel autorisé, rappelez-vous à la RG FFTRI. Le drafting est autorisé pour toutes les épreuves sauf le M, de ce fait les prolongateurs sont interdits.

Les vélos contre la montre et les prolongateurs sont autorisés uniquement sur l'épreuve M.

Sur toutes les épreuves, les triathlètes sont tenus de rouler sur la droite de la chaussée afin de faciliter les dépassements. Le code de la route doit être respecté sur toutes les courses. Attention, barrières horaires sur le M (voir article 11)

ARTICLE 9 :

LA COURSE A PIED

Pendant l'épreuve de COURSE A PIED, le dossard doit être porté sur le devant du corps, au plus bas au niveau de la ceinture. L'assistance, sur les parcours, les parcours coupés et courir torse nu sont interdits. Attention, barrières horaires sur le S et M (voir article 11)

ARTICLE 10 :

BARRIERES HORAIRES Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les épreuves de Triathlon comportent des temps limites au-delà desquels les coureurs ne seront plus autorisés à poursuivre la course. Passé ces temps, les coureurs seront arrêtés par les arbitres et devront leur remettre leur dossard.

- DISTANCE S : Temps limite total : 2h00

- DISTANCE M : Temps limite natation 1h00 à l'arrivée au parc à vélo, temps limite natation+vélo 2h30, Temps limite total : 3h30

ARTICLE 11 :

MODIFICATION / ANNULATION L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. En cas d'annulation pour raison de force majeure (conditions climatiques extrêmes par exemple), les droits d'inscriptions restent acquis à l'organisation. Toute demande de remboursement d'inscription doit être accompagnée d'un

certificat médical prouvant l'incapacité de participer à l'épreuve.

ARTICLE 12 :

REMISE DES PRIX La présence des primés des différentes catégories sur toutes les épreuves sera obligatoire lors des remises de prix. En cas d'absence, les prix resteront acquis à l'organisation.

Pour toutes les courses des récompenses seront attribuées selon les modalités suivantes :

Les trois premières Femmes et Hommes au classement scratch de chaque course ainsi que la première équipe féminine, masculine et mixte du relais sur la course M.

La remise des récompenses aura lieu après chaque course.

ARTICLE 13 :

ASSURANCE / RESPONSABILITE L'organisateur s'engage à contracter une assurance responsabilité civile organisateur qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. Les concurrents doivent être totalement conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement adapté préalable et une excellente condition physique. Il appartient aux concurrents de souscrire, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant tous les dommages (corporels ou matériels) auxquels sa pratique sportive – la pratique de son enfant – peut l'exposer. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant une épreuve, dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police ou de gendarmerie. L'organisation décline également toute responsabilité en cas de dégradation, de perte ou de vol de biens, de matériels, équipements personnels d'un concurrent. Les concurrents non licenciés sont couverts par leur Licence expérience suivant les conditions citées ci dessous : « Le soussigné est informé : qu'il bénéficie, dans le cadre de la présente manifestation, des garanties prévues au contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par la F. F. T. R. I. auprès de la MAIF. Que le Licence expérience Compétition ne comprend aucune garantie d'assurance de personne, que son vélo –le vélo de son enfant– ne bénéficie d'aucune couverture assurance. Les dégâts matériels qu'il –que son enfant– pourrait causer à son vélo ou aux vélos de tiers ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale, que les dégâts que des tiers pourraient occasionner à son vélo –au vélo de son enfant– ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale ».

ARTICLE 14 :

DROIT A L'IMAGE La signature du bulletin d'inscription inclut la cession de vos droits à l'image à l'organisation pour reproduire et / ou diffuser les photographies réalisées lors du Triathlon International de Saint Jean de Monts dans le cadre de la promotion de cet événement : publication sur plaquettes, affiches, site web et tout autre support d'information et de communication du Triathlon de l'Epine. Cette autorisation est valable 5 ans à compter de ce jour. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos ne devront pas porter atteinte à votre réputation ou à votre vie privée.

ARTICLE 15 :

RAVITAILLEMENT Un ravitaillement en liquide et solide est prévu sur la zone d'arrivée. En fonction des températures, un second ravitaillement en eau peut être installé sur le parcours course à pied. L'organisation rappelle qu'en cas de fortes chaleurs, le coureur doit prévoir ses besoins en eau en conséquence sur le parcours vélo et course à pied. Il appartient également au coureur de bien mesurer ses capacités physiques en cas de fortes températures mais aussi dans toutes situations.